



Compte rendu du Conseil Municipal du :		23 JANVIER 2012		
Début de séance :		17h30	Fin de séance :	19h15
Ordre du jour :	1	Modification du plan de financement prévisionnel de l'agrandissement du local technique		
	2	Avis de la commune sur l'adhésion de la commune de Ferrassières à la CCPS		
	3	Motion relative au devenir de l'Hôpital de Sault		
	4	Participation communale aux charges de l'école publique de Montbrun les Bains		
	5	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2012		
	6	SIRTOM : participation 2012		
	7	Avis sur la décision de dématérialiser les documents budgétaires		
	8	Approbation de l'urgence : instauration d'une réduction de base minimum en faveur des assujettis dont le montant des recettes ou du chiffre d'affaires est inférieur à 10 000euros.		
	9	Questions diverses		

1/ Modification du plan de financement prévisionnel de l'agrandissement du local technique

Une nouvelle délibération a été prise modifiant le plan de financement prévisionnel de l'opération 28 « agrandissement du local technique » à la demande de la Sous-Préfecture concernant le montant de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le pourcentage passe de 35% à 32.90% du montant hors taxe de l'opération soit 22 541.00€.

2/ Motion relative au devenir de l'Hôpital de Sault

La commune demande :

► que les engagements de maintien des services publics sur le territoire du pays d'Apt, pris par l'Etat lors de la reconversion du site militaire du Plateau d'Albion soient tenus et qu'en conséquence, l'Hôpital de Sault soit assuré dans son devenir, que l'ensemble de ses services soit maintenus et que son développement reste toujours possible.

► que toute réflexion portant sur la réforme des services publics locaux et le rôle de l'Etat en Zone de montagne (le canton de Sault, éloigné du reste du Département et de Région, est le seul du Vaucluse entièrement classé en Zone de montagne, en Zone de Revitalisation Rurale-ZRR et en territoire Rural de Développement Prioritaire-TRDP) ne soit pas développée au sein des seuls services de l'Etat, mais s'inscrive dans la conduite de politiques publiques démocratiquement décidées, fasse également l'objet d'une réflexion commune avec le conseil de surveillance de l'Hôpital de Sault et l'ensemble des élus du Pays de Sault.

Et exprime

Ses fortes inquiétudes face aux menaces sur le devenir du nouvel Hôpital de Sault suite aux orientations du prochain projet de Schéma Régional d'Organisation de Soins (S.R.O.S IV) quant à l'avenir de l'offre de soins en Pays de Sault





3/ Avis sur la commune sur l'adhésion de la commune de Ferrassières à la CCPS

Considérant que la délibération en date du 9 novembre 2011 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sault a été favorable sur la demande d'adhésion de la Commune de Ferrassières, que les Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Sault doivent approuver par délibération cette demande d'adhésion, conformément à l'article L.5211-18 du C.G.C.T, le conseil a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Ferrassières à la Communauté de Communes du Pays de Sault.

4/ Participation communale aux charges de l'école publique de Montbrun les Bains

Une rencontre sera organisée avec les municipalités de Ferrassières et de Montbrun les Bains pour convenir de la participation de notre commune.

La prise de délibération est repoussée.

5/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2012

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2012, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011 en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales,

A savoir :

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2011 : 325 671.00€

(hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il a été décidé d'appliquer cet article à hauteur de 81 400.00€ (<25% X 325 671.00€) :

chapitre	compte	n° opération	libellé	montant
20	203	36	Rénovation toit église communale	6 000.00€
	205	ona	Logiciel office one document	4 000.00€
21	2116	31	Agrandissement cimetière	37 500.00€
	2156	106	Borne incendie	2 900.00€
	2183	ona	Unité centrale pour pc	1 000.00€
23	231	28	Agrandissement local technique	30 000.00€

6/ SIRTOM : participation 2012

Comme chaque année, une délibération de principe a été prise afin de mandater la participation envers le SIRTOM.

Une note d'information (rappel) sera distribuée à la population sur l'utilisation des bacs.





7/ Avis sur la décision de dématérialiser les documents budgétaires

En avril 2010, la commune a signé avec la Préfecture une convention pour transmettre les délibérations, entrant dans la nomenclature de la Préfecture, par voie dématérialisées.

La nouvelle circulaire permet à présent de dématérialiser les documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)

Pour permettre la décision de dématérialiser ces documents, la décision doit être soumise au vote du conseil avant signature de l'avenant à la convention et toute transmission de document budgétaire.

Une délibération a été prise ainsi qu'un avenant à la convention ACTES avec la Préfecture de Vaucluse.

8/ **Approbation de l'urgence** : instauration d'une réduction de base minimum en faveur des assujettis dont le montant des recettes ou du chiffre d'affaires est inférieur à 10 000euros.

Le Maire de Saint Trinit expose les dispositions de l'article 1647D du code général des impôts permettant au conseil de Saint Trinit de fixer un pourcentage de réduction applicable à la base minimum en faveur des assujettis dont le montant hors taxe des recettes ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000€.

Le conseil a donc décidé de réduire la base minimum des assujettis dont le montant hors taxe des recettes ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000€.

9/ Questions diverses

Les points traités :

☞ **PLU Orientations d'aménagement** :

Suite à la dernière réunion du 21/12/2011, le conseil n'émet aucune rectification.

☞ **Nouvelles demandes de subventions**

Association des comités communaux feux de forêt de Vaucluse : 125.00€ (2011 :125.00€)

Association « les écoles Emala » : 10.00€

AFSEP : refusé

Restos du cœur : 100.00€ (2011 : 100.00€)

☞ **OGM**

L'association nationale des collectivités sans OGM demande l'adhésion de la Commune, le Conseil a refusé.

☞ **Coût des colis de fin d'année**

Un récapitulatif a été dressé, le coût par colis a été approuvé.

☞ **Une bibliothèque à la Mairie**

Une mise à disposition de livres sera proposée à la population tous les lundis après-midi.

Les modalités seront précisées prochainement sous forme d'affiche.

Le Maire,
Michel ROSA



*Département de Vaucluse
Arrondissement de Carpentras*



*Mairie de Saint Trinit
Hôtel de Ville
84390 Saint Trinit*

